



PAR COURRIER

Montréal, le 17 décembre 2018

Direction du Secrétariat corporatif

OBJET : Demande d'accès à l'information

N/D : 6122.05.660

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue dans le dossier mentionné en objet.

Nous vous donnons accès, ci-joint, aux informations demandées au sujet des billets à gratter *Gagnant à vie!* Vous trouverez donc en annexe, un tableau indiquant le nombre de lots « VIE » réclamés pour chaque émission du produit au cours des six dernières années financières.

En ce qui concerne les dates de réclamation et les codes postaux des détaillants ayant vendu les billets gagnants en question, nous ne détenons pas de documents comportant les renseignements tels que demandés. Votre demande n'est donc pas visée par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi ») qui ne porte, en vertu de l'article 15, que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

Par ailleurs, si nous détenions de telles données compilées, nous ne pourrions vous y donner accès puisque celles-ci sont confidentielles en vertu des articles 21, 22 de la Loi.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

Billet à gratter *Gagnant à vie!*

Numéro d'émission	Nombre de lots VIE réclamés
7-1053	6
7-3901	5
7-3902	5
7-4901	5
7-4902	5
7-4903	5
7-5901	6
7-5902	6
7-6901	5
7-6902	5
7-7901	5
7-7902	4
7-7903	4
7-8901	2